

## BROCHURE DE CONVOCATION



### **Assemblée Générale Ordinaire**

de la société GENFIT SA

**jeudi 11 juin 2020 à 10h00**

dans les locaux de Genfit situés sur le Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène  
Avinée à Loos (59120)

*Avertissement : Au regard des mesures gouvernementales de confinement et d'interdiction des rassemblements actuellement en vigueur pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), sur décision du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis-clos, c'est-à-dire sans la présence des actionnaires et autres personnes ayant habituellement le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020- 321 du 25 mars 2020. Le descriptif des modalités qui permettront aux actionnaires de participer à l'Assemblée Générale en dépit de ces mesures exceptionnelles requises afin de respecter les contraintes réglementaires et de préserver la santé de chacun est exposé dans les sections 1 et 2 de cette brochure de convocation.*

<b>1. Effectuez vos démarches par internet avec le E vote.....</b>	<b>p 2</b>
<b>2. Comment participer à l'Assemblée Générale ?.....</b>	<b>p 3</b>
<b>3. Ordre du jour.....</b>	<b>p 9</b>
<b>4. Exposé des motifs.....</b>	<b>p 11</b>
<b>5. Projets des textes des Résolutions.....</b>	<b>p 17</b>
<b>6. Composition du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration .....</b>	<b>p 20</b>
<b>7. Droits de vote et actions composant le capital social.....</b>	<b>p 20</b>
<b>8. Exposé sommaire.....</b>	<b>p 21</b>
<b>9. Demande de documents .....</b>	<b>p 30</b>

## > Avertissement

### *Modalités exceptionnelles de participation à l'Assemblée Générale*

*Dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (l' « Ordonnance Covid-19 ») portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, et avec le souci constant d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité et la protection de toutes les parties prenantes (dont celles des investisseurs) à l'Assemblée Générale, cette réunion se tiendra hors la présence physique des actionnaires.*

*Dans ces conditions et conformément à l'Ordonnance Covid-19, vous devez, pour exercer vos droits :*

- *privilégier le recours à Internet pour l'accomplissement des formalités de participation,*
- *exprimer vos choix préalablement à la réunion quant aux résolutions qui vous sont proposées, à savoir :*
  - *en votant par correspondance,*
  - *en désignant un mandataire qui votera en amont de l'Assemblée Générale,*
  - *en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale,*

*Ce sont les seules options désormais disponibles du fait des circonstances et impératifs rappelés ci-dessus.*

*Il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée générale. Aucune carte d'admission à cette Assemblée ne sera délivrée.*

## > Effectuez vos démarches par Internet avec le E vote

---

### **UN SERVICE SIMPLE, RAPIDE ET SECURISE POUR FAVORISER LE VOTE DU PLUS GRAND NOMBRE D'ACTIONNAIRES**

---

Que vous soyez actionnaire **au nominatif** ou **au porteur**, GENFIT vous permet d'effectuer toutes vos démarches relatives à l'Assemblée Générale en quelques clics où que vous soyez !

**A partir du 25 mai 2020**, vous pourrez, via **Votaccess**, un site internet sécurisé :

- voter,
- donner mandat à un tiers qui votera en amont de l'Assemblée Générale, ou
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Retrouvez toute l'information sur l'Assemblée Générale du 11 juin prochain sur le site : [www.genfit.com](http://www.genfit.com) (rubrique Investisseurs & Médias/Données financières/Assemblée générale des actionnaires) et notamment **un tutoriel sur les modalités d'utilisation du site internet sécurisé.**

**N'hésitez pas à contacter notre Numéro Vert 0800-940651 (accessible depuis la France) ou le +33 (0)1 70 61 48 28 (depuis l'étranger) à partir du 25 mai 2020, du lundi au vendredi de 10h à 19h pour toute question relative aux modalités de participation à l'Assemblée Générale du 11 juin prochain.**

Du fait des circonstances et impératifs rappelés ci-dessus, le recours à Internet pour l'accomplissement des formalités de participation doit être privilégié.

## > Comment participer à l'Assemblée Générale ?

---

### CONDITIONS POUR POUVOIR PARTICIPER A CETTE ASSEMBLEE

---

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront être inscrits dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, *BNP Paribas Securities Services*, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris ;

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris en faisant parvenir à *BNP Paribas Securities Services* **impérativement par l'intermédiaire financier qui assure la tenue de leurs comptes**, une attestation constatant la propriété de leurs titres (« attestation de participation ») délivrée par cet intermédiaire.

---

### A. MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée

- Soit en votant par correspondance
- Soit en désignant un mandataire qui votera en amont de l'Assemblée Générale (ce dernier ayant alors la faculté de communiquer ses instructions de vote à l'adresse suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com))
- Soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

Vous pourrez effectuer votre choix soit par internet, soit par courrier, selon les modalités présentées ci-après.

#### SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR PAR INTERNET

Le site **Votaccess** sera ouvert à compter du **25 Mai 2020**. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale **prendra fin la veille de la réunion, soit le 10 juin 2020, à 15h00 (heure de Paris)**. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site **Votaccess**, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

#### 1) **Vous détenez vos titres au nominatif :**

Il vous suffit d'accéder au site **Votaccess** via le site Planetshares [www.planetshares.bnpparibas.com](http://www.planetshares.bnpparibas.com) à partir du **25 mai 2020** pour transmettre vos instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire avant l'assemblée générale

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, nous vous invitons à contacter le numéro 0800 600 700 mis à votre disposition.

Après vous être connecté, nous vous invitons à suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site **Votaccess** et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçues au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **7 juin 2020**.

2) **Vous détenez vos titres au porteur :**

- Si l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titres a adhéré au site **Votaccess**, il vous suffira de vous connecter sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous pourrez alors accéder au site **Votaccess**, en cliquant sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant à vos actions GENFIT et voter par correspondance ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titres n'a pas adhéré au site **Votaccess**, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce, être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
  - vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com) qui devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;
  - vous devrez demander obligatoirement à l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Service – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, tout autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le **7 juin 2020**.

**SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR PAR VOIE POSTALE**

1) **Vous détenez vos titres au nominatif :**

Il vous suffit de compléter le formulaire qui vous sera adressé par *BNP Paribas Securities Services* avec la convocation et que vous recevrez par voie postale (suivre les instructions données en pages 6 et 7 de la présente brochure), à l'aide de l'enveloppe T que vous aurez reçue.

**Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 8 juin 2020. Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour calendaire avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 7 juin 2020.**

2) **Vous détenez vos titres au porteur :**

Vous pouvez vous procurer un formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre (votre intermédiaire financier le trouvera disponible en ligne sur le site [www.genfit.com](http://www.genfit.com) (rubrique Investisseurs & Médias/Données Financières /Assemblée générale des actionnaires).

Il vous suffira alors de suivre les instructions données en pages 6 et 7 de la présente brochure pour compléter le formulaire sans oublier de dater et signer en bas de celui-ci.

Une fois complété, daté et signé par vos soins, vous devrez adresser le plus tôt possible ce formulaire à l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre, qui le transmettra lui-même à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTO Service Assemblées – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex) accompagné d'une attestation de participation destinée à certifier que vous êtes bien actionnaire de la Société et dans quelle quotité de titres.

**Pour être pris en compte, ce formulaire doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 8 juin 2020. Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 7 juin 2020.**

#### SI UN MANDATAIRE A ETE DESIGNE, COMMENT DOIT IL ADRESSER SES INSTRUCTIONS DE VOTE ?

Tant l'actionnaire au nominatif que l'actionnaire au porteur peuvent désigner un mandataire dans les conditions mentionnés ci-dessus. Conformément au décret 2020-418 du 10 avril 2020, le mandataire ainsi désigné adresse au plus tard le 4ème jour précédant la date de l'Assemblée Générale, un email contenant les instructions de vote sous la forme du formulaire unique par message électronique à l'adresse : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et si possible l'adresse du mandataire.

## COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

### **Vous souhaitez voter par correspondance :**

- Cochez la case A et suivez les instructions ; et
- Datez et signez la case E.

### **Vous souhaitez donner pouvoir au Président :**

- Cochez la case B ; et
- Datez et signez la case E.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

**Vous souhaitez être représenté par un mandataire** (personne physique ou morale), ou par un autre actionnaire, ou par votre conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité :

- Cochez la case C et remplissez les informations de votre mandataire ; et
- Datez et signez la case E.



Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side. Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form.

**A – Vous votez par correspondance : cochez ici et suivez les instructions**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
Convoquée le 11 juin 2020 à 10 heures  
Au Siège social de la Société : Parc Eurasanté  
885 avenue Eugène Avinée  
59120 LOOS

Président du Conseil d'Administration  
M. Eugène Avinée  
R.C.S. Lille Métropole

**B – Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez ici, datez et signez au bas du formulaire sans rien remplir**

**C – Vous donnez pouvoir à une personne dénommée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne**

**D – Inscrivez ici : Vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà**

**E – Datez et signez ici**

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR RESERVE  
Identifiant - Account  
Kominatif Registered  
Porteur Bearer  
Vote simple Single vote  
Vote double Double vote  
Nombre d'actions Number of shares  
Nombre de voix - Number of voting rights

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING  
Cf. au verso (3)

JE DONNE POUVOIR À une personne dénommée :  
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)  
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss  
Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions must be directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I shade the box of my choice.

<input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)	<input type="checkbox"/> Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I shade the box of my choice.	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>	<b>L</b>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40				
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50				

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.  
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.  
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.  
I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.  
To be considered, this completed form must be returned no later than:

Date & Signature

à la banque / to the bank  
à la société / to the company  
sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification  
sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification  
8 Juin 2020

\* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pour ou à un président / pour ou à un mandataire), cela vaut automatiquement pour ou au Président de l'Assemblée Générale.  
\* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting.

---

**B. VOUS SOUHAITEZ CEDER VOS ACTIONS AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR EXPRIME VOTRE VOTE A DISTANCE, ENVOYE UN POUVOIR OU UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION**

---

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée peut néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- Si vous cédez vos actions **avant le 9 juin 2020**, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation, et l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à *BNP Paribas Securities Services* et lui transmettre les informations nécessaires ;
- Si vous cédez vos actions **à compter du 10 juin 2020**, la cession n'a pas à être notifiée par l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire, et vous pouvez donc participer à l'Assemblée Générale selon les modalités de votre choix.

---

**C. VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ECRITE**

---

Des questions écrites mentionnées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-108 du Code de commerce, peuvent être envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au Président du Conseil d'Administration (*SA Genfit, Service Financier, Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos*) ou par email à l'adresse suivante : [investors@genfit.com](mailto:investors@genfit.com).

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée Générale, celles-ci doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce.

---

**D. VOUS SOUHAITEZ AVOIR ACCES AUX DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce et de l'article 3 de l'Ordonnance Covid-19 peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr), à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le 20 mai 2020.

## > Ordre du jour

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**Résolution n° 1**) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**Résolution n° 2**) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**Résolution n° 3**) ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé (**Résolution n° 4**) ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce ;
- Lecture du tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs qui ont été accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et suivants du Code de commerce ;
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux usages de délégations de compétence accordées par l'assemblée générale en application de l'article R. 225-116 du Code de Commerce ;
- Nomination de Madame Katherine KALIN en tant que membre du Conseil d'Administration (**Résolution n° 5**) ;
- Nomination de Monsieur Eric BACLET en tant que membre du Conseil d'Administration (**Résolution n° 6**) ;
- Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société (**Résolution n° 7**) ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société (**Résolution n° 8**) ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société (**Résolution n° 9**) ;
- Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société (**Résolution n° 10**) ;

- Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société (**Résolution n° 11**) ;
- Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société (**Résolution n° 12**) ;
- Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 aux Administrateurs de la Société (**Résolution n° 13**) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**Résolution n° 14**).

## > Exposé des Motifs

Le présent exposé sommaire des motifs de l'ordre du jour et des projets de textes résolutions qui vous sont proposées est issu du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020 qui peut être consulté, ainsi que tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du code de commerce sur le site [www.genfit.com](http://www.genfit.com) (**rubrique investisseurs/centre-documentation/documentation assemblées générales des actionnaires**) auquel nous vous renvoyons pour davantage de détails et d'informations.

Nous vous renvoyons également pour davantage de détails et d'informations aux Projets des textes des Résolutions reproduits ci-après.

### **1. Marche des Affaires**

Le Conseil d'Administration rend compte de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et depuis le début de l'exercice 2020 dans le communiqué de presse en date du 8 avril 2020, disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)), complété par le rapport de gestion inclus dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

Nous vous invitons à vous y reporter.

### **2. Approbation des comptes sociaux et consolidés, rapports et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (Résolutions n° 1, 2 et 3)**

#### **a. Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (Résolution n° 1)**

Les comptes sociaux que nous soumettons à votre approbation, comprenant, notamment, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les lois et règlements applicables en France.

Le Conseil d'Administration vous présente ce jeu de comptes pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites et quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Les comptes sociaux font ressortir une perte nette de 60.524.504 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre une perte nette de 75.733.978 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il vous est demandé également de constater l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Pour un commentaire de ces comptes sociaux, nous vous renvoyons au rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi qu'au rapport des Commissaires aux comptes de la Société figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **b. Comptes consolidés et rapports pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (Résolution n° 2)**

Les rapports et comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation, comprenant, notamment, le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation

des capitaux propres et l'annexe aux comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et établis conformément aux normes comptables IFRS.

Le Conseil d'Administration vous présente ce jeu de comptes consolidés, rapports et rapports spéciaux pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites ou résumées et aux fins de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes de la Société de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net (perte) de 65.144.468 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre un résultat net (perte) de 79.520.572 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Pour un commentaire de ces comptes consolidés, nous vous renvoyons au rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi qu'au rapport des Commissaires aux comptes de la Société figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 qui est mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### **c. Proposition d'affectation du résultat (Résolution n° 3)**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 fait apparaître, au vu des comptes sociaux, une perte nette de 60.524.504 euros que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ». Après affectation de ce résultat, le compte « Report à Nouveau » représentera une perte de 302.115.943 euros.

A l'instar des précédents exercices comptables, il n'y aura pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons, en outre, et ce conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

### **3. Conventions réglementées (Résolutions n° 4)**

Aucune convention n'est entrée dans le champ d'application des articles L. 225-86 et suivant du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

Il existe 6 conventions ayant été autorisées et/ou conclues antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur ce point figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2019.

### **4. Nomination de nouveaux administrateurs (Résolutions n° 5 et 6)**

Les candidatures de Madame Katherine KALIN et de Monsieur Eric BACLET sont présentées à votre suffrage en vue d'élargir la composition du Conseil d'Administration. Ces deux candidats ont notamment occupé des postes de management de haut niveau dans l'industrie pharmaceutique pour l'un et dans l'industrie pharmaceutique, du diagnostic et des dispositifs médicaux pour l'autre au sein d'entreprises de dimension internationale, essentiellement dans le domaine du marketing et des ventes. S'ils étaient nommés, ils renforceraient ainsi l'expertise du Conseil d'Administration dans ces domaines.

Il vous est ainsi demandé, sur propositions du Comité des Nominations et Rémunérations dont les rapports figurent en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020 disponible sur le site internet de la Société, et pour une durée de cinq années, de nommer en qualité de membre du Conseil d'Administration

**a. au titre de la Résolution n° 5 :**

Madame Katherine KALIN  
née le 10 juin 1962 à Alnwick NE 66 , Royaume-Uni  
demeurant 39 Druid Hill Road, Summit City, NJ 07901, Etats-Unis d'Amérique

avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le parcours et les références professionnelles de Madame Katherine KALIN vous sont présentés en Annexe III du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020 disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

**b. au titre de la Résolution n° 6 :**

Monsieur Eric BACLET  
né le 27 Octobre 1959 à Paris (75000)  
demeurant 93 rue des Cotes, 78600 Maisons-Laffitte

avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le parcours et les références professionnelles de Monsieur Eric BACLET vous sont présentés en Annexe IV du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020 disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

Si, comme il vous est proposé, votre Assemblée Générale décidait de nommer Madame Katherine KALIN et Monsieur Eric BACLET, le Conseil d'Administration de votre Société se trouverait composé comme suit :

- Jean-François MOUNEY (Président) ;
- Xavier GUILLE DES BUTTES (Vice-Président) ;
- Société BIOTECH AVENIR, représentée par Mme Florence SEJOURNE ;
- Frédéric DESDOUITS ;
- Philippe MOONS ;
- Catherine LARUE ;
- Anne-Hélène MONSELLATO ;
- Katherine KALIN ; et
- Monsieur Éric BACLET.

Votre Conseil d'Administration serait ainsi composé, comme indiqué dans les rapports du Comité des Nominations et Rémunérations présenté en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020, de 77,8 % de membres indépendants au sens des critères permettant de présumer l'indépendance des membres du Conseil utilisés dans la Recommandation R3 du Code de gouvernance Middenext qui s'applique à votre Société.

En particulier, Madame Katherine KALIN et Monsieur Eric BACLET seraient considérés comme indépendants au sens de ces mêmes critères et de la même recommandation.

Il serait ainsi composé à la fois d'experts du secteur des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique, de spécialistes du business-développement et du marketing dans ces secteurs, d'experts technologiques et scientifiques dans les aires thérapeutiques d'intérêts pour la Société, d'experts en matière de finances et d'audit, et d'un représentant de l'actionnaire de référence depuis la création de votre Société dont le représentant permanent est également un expert du secteur des biotechnologies.

## 5. Rémunération des dirigeants (Résolutions n° 7 à 13)

Les sept résolutions soumises à l'approbation des actionnaires sont relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société.

En application des dispositions légales en vigueur, l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 (Résolutions 7 à 9), lesquels sont présentés dans la Politique de Rémunération de la Société mise à votre disposition, notamment, sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

En outre, la loi prévoit de recueillir l'approbation de l'Assemblée Générale sur la politique de rémunération concernant les mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2020 (Résolutions n° 10 à 13), laquelle est présentée dans la Politique de Rémunération de la Société mise à votre disposition, notamment, sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)). La mise en œuvre de cette politique fera l'objet en 2021 d'un vote sur les versements effectués et les attributions déterminées selon les principes énoncés en 2020. A noter que la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société pour 2020 fait l'objet de la Résolution n°10 et que votre vote sur cette résolution ne préjuge du résultat de votre vote sur les résolutions individuelles concernant le Président du Conseil d'administration (Résolution n° 11), le Directeur Général (Résolution n° 12) et les autres membres du Conseil d'Administration (Résolution n° 13).

Cette politique de rémunération concernant les mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2020 a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 28 avril 2020 en suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.

### a. Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société (Résolution n° 7)

Nous vous invitons à vous prononcer sur les informations relatives aux éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société. Ces informations, visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, sont présentées au II de la Politique de Rémunération disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

### b. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société (Résolution n° 8)

Nous vous invitons à vous prononcer sur les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président-Directeur Général de la Société jusqu'au 15 septembre 2019 puis Président du Conseil d'Administration de la Société depuis le 16 septembre 2019.

Ces éléments sont présentés au II de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)) et sont conformes en tous points aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Jean-François MOUNEY (i) à raison de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société du 1er janvier 2019 au 15 septembre 2019, adoptés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2019, et (ii) à raison de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société depuis le 16 septembre 2019, adoptés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 novembre 2019.

**c. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société (Résolution n° 9)**

Nous vous invitons à vous prononcer sur les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société depuis le 16 septembre 2019.

Ces éléments sont présentés au II de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)) et sont conformes en tous points aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Pascal PRIGENT à raison de ses fonctions de Directeur Général de la Société depuis le 16 septembre 2019, adoptés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 novembre 2019.

**d. Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société (Résolution n° 10)**

Conformément aux recommandations formulées par le Comité des Nominations et Rémunérations dont le rapport figure en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020, auxquelles le Président du Conseil d'Administration n'a pas contribué, et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver la politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2020, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration et présentée au I de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

**e. Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société (Résolution n° 11)**

Conformément aux recommandations formulées par le Comité des Nominations et Rémunérations dont le rapport figure en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020, auxquelles le Président du Conseil d'Administration n'a pas contribué, et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice 2020, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration et présentée au I de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

**f. Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société (Résolution n° 12)**

Conformément aux recommandations formulées par le Comité des Nominations et Rémunérations dont le rapport figure en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020 et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver la politique de rémunération du Directeur Général de la Société pour l'exercice 2020, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration et présentée au I de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

**g. Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2020 aux Administrateurs de la Société (Résolution n° 13)**

Conformément aux recommandations formulées par le Comité des Nominations et Rémunérations dont le rapport figure en Annexe II du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 2020, auxquelles le Président du Conseil d'Administration n'a pas contribué, et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver la politique de rémunération des Administrateurs de la Société pour l'exercice 2020, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration et présentée au I de la Politique de Rémunération de la Société disponible sur le site internet de la Société ([www.genfit.com](http://www.genfit.com)).

**6. Pouvoirs pour formalités (Résolutions n° 14)**

Il est proposé enfin, dans la résolution n° 14, que l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévues par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

## > Projets des textes des Résolutions

### **Première Résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels dudit exercice établis selon les normes françaises en conformité avec le Code du commerce, faisant ressortir une perte nette de (60.524.504) euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes annuels ou résumées dans ces rapports.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### **Deuxième Résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés dudit exercice établis selon les normes internationales d'information financières et les normes comptables IFRS, faisant ressortir une perte nette de (65.144.468) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### **Troisième Résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 et décide en conséquence d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (60.524.504) €

AFFECTATION

Dotation au poste « Report à nouveau »,

Pour un montant de (60.524.504) €

Lequel report à nouveau passera ainsi de (241.591.439) € à (302.115.943) €.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'y a eu à ce jour aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

### **Quatrième Résolution - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Conventions autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du contenu du rapport établi par les

Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, approuve ce rapport en ce qu'il concerne ces conventions.

**Cinquième Résolution – Nomination de Madame Katherine KALIN en qualité d'administrateur du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer :

Madame Katherine KALIN  
née le 10 juin 1962 à Alnwick (NE 66, Royaume-Uni)  
demeurant 39 Druid Hill Road, Summit City, NJ 07901, Etats-Unis

en qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Katherine KALIN a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Sixième Résolution – Nomination de Monsieur Eric BACLET en qualité d'administrateur du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer :

Monsieur Eric BACLET  
né le 27 Octobre 1959 à Paris (75000)  
demeurant 93 rue des Cotes, 78600 Maisons-Laffitte

en qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Eric BACLET a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Septième Résolution – Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des informations figurant au III dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.

**Huitième Résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des informations figurant au III dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Jean-François MOUNEY en tant que (i) Président-Directeur Général de la Société pour la période commençant le 1er janvier 2019 (inclus) et se terminant le 15 septembre 2019 (inclus) et (ii) Président du Conseil d'Administration de la Société à compter du 16 septembre 2019 (inclus) et jusqu'au 31 décembre 2019 (inclus).

**Neuvième Résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l’exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des informations figurant au III dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les éléments de rémunération versés au cours de l’exercice 2019, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pascal PRIGENT en tant que Directeur Général de la Société à compter du 16 septembre 2019 (inclus) jusqu’au 31 décembre 2019 (inclus).

**Dixième Résolution - Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l’exercice 2020 à l’ensemble des mandataires sociaux de la Société**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l’article L. 225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise des informations figurant au I dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve la politique de rémunération attribuable au titre de l’exercice 2020 à l’ensemble des mandataires sociaux.

**Onzième Résolution - Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l’exercice 2020 à Monsieur Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d’Administration de la Société**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l’article L. 225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise des informations figurant au II dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les éléments relatifs à la politique de rémunération des mandataires sociaux attribuable au titre de l’exercice 2020 au Président du Conseil d’Administration de la Société.

**Douzième Résolution - Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l’exercice 2020 à Monsieur Pascal PRIGENT, Directeur Général de la Société**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l’article L. 225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise des informations figurant au II dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les éléments relatifs à la politique de rémunération des mandataires sociaux attribuable au titre de l’exercice 2020 au Directeur Général de la Société.

**Treizième Résolution - Approbation de la politique de rémunération attribuable au titre de l’exercice 2020 aux Administrateurs de la Société**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des informations figurant au II dans la Politique de Rémunération de la Société, approuve les éléments relatifs à la politique de rémunération des mandataires sociaux attribuable au titre de l’exercice 2020 aux Administrateurs.

**Quatorzième Résolution - Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités**

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévues par la législation en vigueur relatifs à l’ensemble des résolutions qui précèdent.

## > Composition du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration

---

### Membres du Conseil d'Administration

---

- **Monsieur Jean-François Mouney**  
Président-Directeur Général
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**  
Vice-Président
- **La société Biotech Avenir**  
Représentée par Madame **Florence Séjourné**
- **Monsieur Frédéric Desdouits**
- **Madame Catherine Larue**
- **Madame Anne-Hélène Monsellato**
- **Monsieur Philippe Moons**

---

### Composition des Comités du Conseil d'Administration

---

#### Comité d'Audit

- **Madame Anne-Hélène Monsellato**  
Présidente du Comité d'Audit
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**
- **Monsieur Philippe Moons**

#### Comité des Nominations et Rémunérations

- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**  
Président du Comité des Nominations et Rémunérations
- **Madame Catherine Larue**
- **Monsieur Jean-François Mouney**

#### Comité Stratégie et des Alliances

- **Monsieur Jean-François Mouney**  
Président du Comité Stratégie et des Alliances
- **Monsieur Frédéric Desdouits**
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**

## > Droits de vote et actions composant le capital social au 6 mai 2020

- Nombre total de droits de vote : 38 858 617
- Nombre d'actions composant le capital social : 41 253 717

Le capital de Genfit SA est composé de 38 858 617 actions d'une valeur nominale de 25 centimes d'euros entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur au choix du titulaire.

Les actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

## > Exposé sommaire pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019

---

### SITUATION, EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVES DU GROUPE GENFIT

---

#### 1. Situation

GENFIT est une société biopharmaceutique conduisant des essais cliniques de stade avancé dont la vocation est la découverte et le développement de candidats-médicaments et de solutions diagnostiques innovants visant à combattre les maladies métaboliques et les pathologies hépatiques qui leur sont associées ; pathologies pour lesquelles des besoins médicaux considérables demeurent aujourd'hui insatisfaits. Riche d'un passé et de solides fondations scientifiques développées durant deux décennies, GENFIT est leader dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires.

Depuis 2016, nous évaluons notre candidat-médicament le plus avancé, elafibanor, dans le cadre d'un essai clinique pivot de phase 3 en tant que traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique (NASH). En mai 2020 ont été annoncés les principaux résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire d'elafibanor réalisée dans le cadre de notre essai de Phase 3 RESOLVE-IT, aux termes desquels elafibanor n'a pas démontré d'effet statistiquement significatif ni sur le critère d'évaluation principal de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose, ni sur les critères d'évaluation secondaires. Les résultats préliminaires de cette analyse intermédiaire signifient que nous ne pourrions pas utiliser la procédure d'approbation de mise sur le marché accélérée « *subpart H* » de la FDA et la procédure d'autorisation conditionnelle de l'EMA. Néanmoins, avant de prendre une décision sur le devenir de l'étude RESOLVE-IT, la Société travaille activement à la revue des données dans leur intégralité, et conduira de nouvelles analyses destinées, notamment, à comprendre pourquoi les taux de réponse du bras placebo ont été plus élevés que ceux attendus. En fonction de l'éclairage qu'apporteront ces éléments d'information complémentaires, et après concertation avec les autorités réglementaires, l'essai RESOLVE-IT sera soit arrêté, soit amendé, soit éventuellement poursuivi.

Elafibanor est également évalué en tant que traitement potentiel de la cholangite biliaire primitive (PBC). En décembre 2018, nous avons annoncé des résultats positifs dans notre essai clinique de phase 2 dans cette indication et avons présenté les résultats détaillés de cette étude lors du congrès de l'ILC-EASL en avril 2019. Au premier trimestre 2020, le programme de Phase 3 dans la PBC était lancé, et nous envisageons un lancement de l'essai clinique proprement dit plus tard dans l'année 2020. Les droits d'exploitation et de commercialisation d'elafibanor dans cette indication (ainsi que dans la NASH) dans la région de la Grande Chine ont été cédés en 2019 à la Société Terns Pharmaceuticals.

Par ailleurs, l'un des éléments de différenciation essentiel de notre stratégie est notre programme de diagnostic non-invasif de la NASH, baptisé NIS4™, fondé sur la découverte d'un score basé sur 4 biomarqueurs de la NASH visant à identifier les patients éligibles à une intervention thérapeutique. Après un premier accord de licence signé en janvier 2019 avec LabCorp-Covance pour rendre NIS4™ disponible dans le domaine de la recherche clinique, nous développons désormais une double approche visant à commercialiser notre technologie sous forme de LDT (Laboratory Developed Test) d'une part, et d'IVD (In Vitro Diagnostic) d'autre part.

Nous travaillons également sur un programme de développement de candidat-médicaments pour combattre la fibrose. Dans le cadre de ce programme, notre principal candidat-médicament – nitazoxanide (NTZ) – est un agent anti-parasitaire homologué qui a démontré une activité anti-fibrotique prometteuse dans nos modèles pathologiques précliniques. En décembre 2018, nous avons annoncé l'initiation d'un essai de preuve de concept de phase II afin d'évaluer NTZ pour le traitement des patients NASH présentant une fibrose significative voire avancée. Cet essai clinique est en cours.

Notre programme préclinique TGFTX1 enfin est dédié à la découverte et au développement de candidats-médicaments innovants ciblant ROR $\gamma$ t, un récepteur nucléaire impliqué dans certaines maladies inflammatoires et auto-immunes. Nous réalisons actuellement des études pré-IND pour un traitement à usage topique du

psoriasis de sévérité légère ou moyenne. D'autres voies de développement sont également envisagées pour traiter certaines pathologies pulmonaires inflammatoires.

## 2. Faits marquants de l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2019

### a. Clinique et réglementaire

- Evaluation d'elafibranor dans la NASH

- En mai et en novembre, GENFIT a annoncé les recommandations positives du Data Safety Monitoring Board (DSMB), préconisant la poursuite sans modification de l'essai clinique de Phase 3 RESOLVE-IT évaluant elafibranor dans la NASH, à la suite des revues à 36 et 42 mois, respectivement ;
- En mai, GENFIT a annoncé le lancement d'un programme clinique de combinaisons thérapeutiques dans la NASH destiné à évaluer elafibranor en tant que pierre angulaire de combinaisons de traitements avec un agoniste du GLP-1 d'une part, et avec un inhibiteur du SGLT-2 d'autre part. Les mécanismes d'action métaboliques d'elafibranor (agoniste des PPAR alpha/delta) et les mécanismes d'autres thérapies sont susceptibles d'apporter des effets additionnels ou synergiques en agissant sur les moteurs sous-jacents de progression de la maladie ;
- Début juin, GENFIT a lancé un essai clinique de Phase 2 afin d'évaluer l'effet d'elafibranor sur la composition lipidique du foie dans la NAFLD. L'étude a pour objectif d'explorer comment le mécanisme d'action pluripotent PPAR alpha et delta peut apporter un bénéfice en améliorant la quantité et la qualité des graisses du foie, et plus spécialement sur les sous-types de graisses les plus toxiques et nocives qui s'accumulent chez les patients atteints de NAFLD et provoquent la progression vers la NASH.

- Evaluation d'elafibranor dans la PBC

- Au congrès ILC organisé par l'EASL en avril, GENFIT a présenté les données détaillées de son essai clinique de Phase 2 évaluant elafibranor dans la PBC, montrant une réduction de l'alkaline phosphatase (ALP) de 52% (80mg) et 44% (120mg) en comparaison avec le placebo ( $p < 0.001$ ). En outre, elafibranor a démontré un taux de réponse de 67% (80mg,  $p = 0.002$ ) et 79% (120mg,  $p < 0.001$ ) versus 6.7% (placebo) sur le critère composite utilisé pour l'enregistrement réglementaire d'un traitement de deuxième intention. Elafibranor a été associé à des améliorations significatives des marqueurs cholestatiques, à une réduction des marqueurs de l'immunité et de l'inflammation, à une réduction des précurseurs des acides biliaires et à une amélioration des marqueurs métaboliques. Des données supplémentaires suggèrent une amélioration du prurit, qui sera évaluée plus en détail au cours d'une étude de Phase 3. Les données d'efficacité et de sécurité issues de la Phase 2 supportent l'initiation d'études de long terme et de plus grande ampleur chez des patients atteints de PBC ;
- En avril, la FDA a accordé à elafibranor la désignation « Breakthrough Therapy » pour le traitement de la PBC chez les adultes présentant une réponse inadéquate à l'UDCA, et en juillet, la FDA et l'EMA ont accordé à elafibranor la désignation « Orphan Drug » pour le traitement de la PBC.

- NIS4™

- A l'AASLD, en novembre 2019, GENFIT a présenté de nouvelles données suggérant la capacité de NIS4™ à surclasser d'autres outils de diagnostic non-invasif dans l'identification de la NASH avec fibrose chez des patients atteints de diabète de type 2, facteur de risque connu de la NASH.

#### **b. Commercial**

- En janvier, GENFIT a annoncé la signature d'un accord de licence avec LabCorp-Covance permettant aux acteurs de la recherche clinique d'accéder à sa technologie NIS4™ pour à identifier et assurer le suivi de patients atteints de NASH avec fibrose. NIS4™, outil non-invasif sanguin, est désormais utilisé par LabCorp-Covance dans le cadre de la recherche clinique pour identifier les patients atteints de NASH avec fibrose (NAS>4, F>2), et pour optimiser le recrutement des patients dans les essais cliniques.
- Fin juin, GENFIT a annoncé un partenariat stratégique avec Terns Pharmaceuticals pour le développement et la commercialisation d'elafibranor dans la région Grande Chine pour le traitement de la NASH et de la PBC. GENFIT a reçu un paiement initial de 35MM\$ de la part de Terns dans le cadre de cet accord.

#### **c. Gouvernance et évolution organisationnelle**

- Leadership
  - En septembre, GENFIT a annoncé la nomination de Pascal Prigent au poste de Directeur Général, concomitamment à la décision de Jean-François Mouney de se consacrer pleinement à son rôle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que le recrutement du Dr. Carol L. Addy au poste de Directrice Médicale, basée à Cambridge, Massachusetts ;
  - Plus tard en septembre, GENFIT a annoncé la nomination du Dr. Dean Hum en tant que Président de GENFIT Corp. et la nomination du Dr. Suneil Hosmane en tant que Directeur Diagnostic Monde. Ils sont tous deux basés dans les locaux de GENFIT aux Etats-Unis à Cambridge, Massachusetts.
- Croissance des effectifs de la Société
  - En 2019, l'effectif de GENFIT est passé de 148 à 194 collaborateurs, notamment suite à la création de nouveaux départements et à l'expansion de départements existants : market access, développement commercial, affaires médicales, pharmacovigilance, etc.

### **3. Faits marquants de l'activité postérieurs à la clôture et perspectives du Groupe**

Par communiqué de presse du 31 mars 2020, la Société a annoncé la mise en place d'une série de mesures liées à la pandémie de Covid-19 et a rendu publics leurs impacts sur la conduite de ses opérations et en particulier sur ses programmes de recherche & développement.

En particulier, la Société a annoncé que tous les essais cliniques sont suspendus, sauf :

- la phase d'extension de l'essai de Phase 3 RESOLVE-IT ;
- l'essai de phase 2 évaluant nitazoxanide (NTZ) dans la fibrose.

Le déploiement de NIS4™ dans le domaine de la recherche clinique se poursuit également.

Par communiqué de presse du 11 mai 2020, la Société a annoncé les principaux résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire d'elafibranor réalisée dans le cadre de son essai de Phase 3 RESOLVE-IT, aux termes desquels elafibranor n'a pas démontré d'effet statistiquement significatif ni sur le critère d'évaluation principal de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose, ni sur les critères d'évaluation secondaires. Par

conséquent, une approbation accélérée de type « subpart H » avec la FDA ou « approbation conditionnelle » avec l'EMA n'est pas envisageable. Néanmoins, avant de prendre une décision sur le devenir de l'étude RESOLVE-IT, la Société travaille activement à la revue des données dans leur intégralité, et conduira de nouvelles analyses destinées, notamment, à comprendre pourquoi les taux de réponse du bras placebo ont été plus élevés que ceux observés dans d'autres essais de phase avancée utilisant des protocoles similaires et à déterminer s'il subsiste un potentiel pour elafibranor dans certaines sous-populations. En fonction de l'éclairage qu'apporteront ces éléments d'information complémentaires, et après concertation avec les autorités réglementaires, une décision sera prise quant à l'arrêt, la modification ou l'éventuelle poursuite de RESOLVE-IT.

Par communiqué de presse du 18 mai 2018, la Société a annoncé qu'au 31 mars 2020, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élevaient à 252,0 millions d'euros, contre 314,1 millions d'euros au 31 mars 2019 et 276,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 ; et que son chiffre d'affaires des trois premiers mois de 2020 s'élève à 102 millions d'euros contre 1 milliard d'euros pour la même période en 2019. Elle a précisé par la même occasion :

- les principales implications opérationnelles liées à l'annonce des principaux résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire d'elafibranor réalisée dans le cadre de son essai de Phase 3 RESOLVE-IT ;
- qu'elle était pleinement engagée dans le développement de sa technologie diagnostique non-invasive NIS4™ qui permet d'identifier les patients à risque de NASH ;
- qu'au regard de l'activité d'elafibranor observée en phase 2 et de son profil de sécurité confirmé par les résultats intermédiaires de RESOLVE-IT, et du fait qu'il s'agit d'une maladie auto-immune sans aucun rapport avec les origines métaboliques de la NASH, elle était confiante dans son programme de Phase 3 de développement d'elafibranor dans la PBC ;
- qu'elle sera attentive à toute opportunité susceptible de créer de la valeur pour l'entreprise, qu'il s'agisse de la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques ou de nouvelles collaborations scientifiques ;
- qu'elle prévoyait de partager sa nouvelle orientation stratégique globale à l'automne 2020, une fois que la décision sera prise sur l'essai RESOLVE-IT, intégrant d'éventuels arbitrages au sein de son portefeuille de produits ;
- que sur le plan financier, elle procédait à une revue exhaustive des dépenses non-essentiels, avec une première série de mesures visant notamment à mettre un terme aux activités liées au marketing et à la préparation de la commercialisation d'elafibranor dans la NASH ; qu'aucune décision immédiate ne pouvant être prise quant à la suite qui sera donnée à RESOLVE-IT, les dépenses associées restaient donc à ce stade engagées, notamment celles liées à l'activité de sa CRO (Contract Research Organisation) et au suivi des patients ; et que dans l'hypothèse d'une décision d'arrêter l'essai clinique RESOLVE-IT à l'automne 2020, et compte-tenu de la taille et de la complexité de l'étude, des coûts résiduels restaient à prévoir et que quelques mois seraient nécessaires avant de constater le plein impact de cette décision sur le rythme de consommation de sa trésorerie.

---

## RESULTAT FINANCIERS

---

La synthèse des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est présentée dans les tableaux figurant pages suivantes.

**COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires		30 837	69
Autres produits d'exploitation		2 271	1 207
<b>Total - Produits d'exploitation</b>		<b>33 108</b>	<b>1 276</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises, mat. premières et autres approv.		(1 609)	(1 352)
Autres achats et charges externes		(74 839)	(62 747)
Impôts, taxes et versements assimilés		(336)	(315)
Salaires		(11 062)	(7 743)
Charges sociales		(4 730)	(3 649)
Dotations aux amortissements		(2 736)	(2 584)
Dotations aux provisions		(83)	0
Autres charges		(1 935)	(254)
<b>Total - Charges d'exploitation</b>		<b>(97 329)</b>	<b>(78 645)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(64 221)</b>	<b>(77 369)</b>
<b>Produits financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés		2 964	662
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges financières		90	147
Différences positives de change		2 189	87
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		(10)	(288)
Intérêts et charges assimilées		(6 324)	(6 312)
Différences négatives de change		(1 654)	(116)
<b>Résultat financier</b>		<b>(2 744)</b>	<b>(5 819)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 504	11
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		186	555
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(5)	(372)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(2 502)	(13)
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		(1 871)	(144)
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(1 688)</b>	<b>37</b>
Impôt sur les bénéfices		8 129	7 417
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(60 525)</b>	<b>(75 734)</b>

**BILAN ACTIF (COMPTES SOCIAUX)**

	À la date du 31/12/2019			À la date du
	Brut	Amort. & dépréc.	Net	31/12/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	2 765	(1 910)	855	480
Autres immobilisations incorporelles	65	0	65	1 515
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	255	(18)	238	10
Équipements scientifiques	6 751	(4 173)	2 578	2 818
Autres immobilisations corporelles	3 424	(2 197)	1 227	1 335
Immobilisations corporelles en cours	29	0	29	1 525
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	42	0	42	42
Autres titres immobilisés	477	(157)	320	484
Prêts	307	0	307	259
Autres immobilisations financières	1 307	0	1 307	1 044
<b>Total - Actif immobilisé</b>	<b>15 423</b>	<b>(8 457)</b>	<b>6 967</b>	<b>9 511</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks	45	(40)	4	4
Avances et acomptes versés sur commandes	210	0	210	8
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	52	(4)	49	36
Autres créances	12 222	0	12 222	10 259
<b>Trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement	263 130	0	263 130	201 515
Disponibilités	11 786	0	11 786	4 748
<b>Total - Actif circulant</b>	<b>287 446</b>	<b>(44)</b>	<b>287 402</b>	<b>216 570</b>
Charges constatées d'avance	1 815	0	1 815	1 977
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 586	0	3 586	4 870
Écarts de conversion actif	10	0	10	1
<b>TOTAL - ACTIF</b>	<b>308 279</b>	<b>(8 501)</b>	<b>299 779</b>	<b>232 929</b>

**BILAN PASSIF (COMPTES SOCIAUX)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	À la date du	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		9 715	7 796
Primes d'émission, de fusion, d'apport		358 849	235 440
Écarts de réévaluation		100	135
Réserves		6 932	6 903
Report à nouveau		(241 591)	(165 857)
Résultat de l'exercice		(60 525)	(75 734)
Subventions d'investissement		1	2
Provisions réglementées		264	433
<b>Total - Capitaux propres</b>		<b>73 744</b>	<b>9 118</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Avances conditionnées		3 229	3 229
<b>Total - Autres fonds propres</b>		<b>3 229</b>	<b>3 229</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques		97	7
Provisions pour charges		1 974	106
<b>Total - provisions</b>		<b>2 071</b>	<b>113</b>
<b>Dettes</b>			
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires		181 312	181 312
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 647	3 967
Emprunts et dettes financières diverses		25	25
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 499	32 203
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes fiscales et sociales		3 493	2 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		60	0
Autres dettes		462	1
<b>Total - Dettes</b>		<b>220 498</b>	<b>220 459</b>
Produits constatés d'avance		136	0
Écarts de conversion passif		101	9
<b>TOTAL - PASSIF</b>		<b>299 779</b>	<b>232 929</b>

**ETAT DU RESULTAT NET (COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES COMPTABLES IFRS)**

<i>(en milliers d'euros, sauf résultat par action)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2018	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus industriels	4.2.2	69	30 839
Autres produits	18	7 425	10 122
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>7 494</b>	<b>40 961</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Frais de recherche et développement	19	(67 024)	(66 170)
Frais généraux et administratifs	19	(9 076)	(17 265)
Frais marketing et de pré-commercialisation	19	(717)	(13 708)
Autres produits et charges opérationnels	19	(162)	(1 649)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(69 484)</b>	<b>(57 832)</b>
Produits financiers	21	728	5 221
Charges financières	21	(11 118)	(13 110)
<b>Résultat financier</b>		<b>(10 391)</b>	<b>(7 889)</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>(79 875)</b>	<b>(65 721)</b>
Produit d'impôt	22	354	576
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(79 521)</b>	<b>(65 144)</b>
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(79 521)	(65 144)
Part des minoritaires		0	0
<b>RÉSULTAT DE BASE/DILUÉ PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE GENFIT</b>			
Résultat de base/dilué par action (€/action)	23	(2,55)	(1,76)

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES COMPTABLES IFRS)**

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	À la date du	
		31/12/2018	31/12/2019
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	207 240	276 748
Créances clients et autres débiteurs courants	9	8 794	12 033
Autres actifs courants	11	2 078	1 968
Stocks	-	4	4
<b>Total - Actifs courants</b>		<b>218 116</b>	<b>290 753</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	7	796	920
Immobilisations corporelles	8	7 764	16 453
Créances clients et autres débiteurs non courants	9	1 489	0
Autres actifs financiers non courants	10	1 313	1 727
Impôt différé actif	22	0	0
<b>Total - Actifs non courants</b>		<b>11 362</b>	<b>19 099</b>
<b>TOTAL - ACTIF</b>		<b>229 478</b>	<b>309 853</b>

### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	À la date du	
		31/12/2018	31/12/2019
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts obligataires courants	12	1 312	1 312
Autres passifs financiers courants	12	1 848	3 226
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	14	35 974	36 917
Revenus et produits différés courants	-	1	139
Provisions courantes	15	112	2 061
<b>Total - Passifs courants</b>		<b>39 248</b>	<b>43 657</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts obligataires non courants	12	159 176	164 142
Autres passifs financiers non courants	12	7 255	14 939
Dettes fournisseurs et autres créditeurs non courants	14	(0)	450
Avantages au personnel non courants	16	1 085	1 408
Impôt différé passif	22	1 773	1 193
<b>Total - Passifs non courants</b>		<b>169 291</b>	<b>182 132</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	17	7 796	9 715
Primes d'émission	-	251 554	377 821
Réserves consolidées	-	(158 897)	(238 340)
Écarts de conversion	-	6	14
Résultat net	-	(79 521)	(65 144)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>20 939</b>	<b>84 065</b>
Intérêts minoritaires	-	0	0
<b>Total - Capitaux propres</b>		<b>20 939</b>	<b>84 065</b>
<b>TOTAL - PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>229 478</b>	<b>309 853</b>

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 *Contrats de location* au 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée, en conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées. Les impacts de cette adoption sont présentés à la section 4.7.2 - « Application de la nouvelle norme IFRS 16 ».

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS**

**Concernant l'Assemblée Générale du 11 Juin 2020**



**Pour être prise en compte, la présente demande doit être retournée à :**

BNP Paribas Securities Services  
Service Assemblées Générales  
CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

**ou à l'aide de l'enveloppe T jointe pour les actionnaires au nominatif**

Je soussigné(e),

NOM (ou dénomination sociale) : .....

Prénom (ou forme de la société) : .....

Domicile (ou siège social) : .....

.....

**Propriétaire\* de ..... actions de la société GENFIT**

demande l'envoi\*\* des informations visées aux articles R.225-81 et R 225-83 du Code de commerce, autres que celles contenues dans la présente brochure.

Fait à ....., le .....2020

**Signature :**

*\* Les actionnaires au porteur doivent joindre à leur demande d'envoi de documents et renseignements une attestation d'inscription de leurs titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité, justifiant de leur qualité d'actionnaire à la date de leur demande*

*\*\* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Pour bénéficier de cette faculté, cocher la case suivante :*



